



Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

Publié au recueil des actes

ID : 075-287500052-20190625-19_066-DE

de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le :

Transmise au contrôle

de légalité, le :

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 19-066 du 25 juin 2019

(report session du 4 juin 2019)

APPROBATION D'UNE OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT DE 10 HECTARES SUR LE SITE RÉGIONAL DU MOULIN DES MARAIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code forestier et notamment ses articles L. 214-13, R214-30, R. 341-1 à R. 341-3 ;
- VU le rapport présenté par Madame Anne CABRIT, Présidente de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile de France.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restauration de la tourbière alcaline du site régional du Moulin des Marais, dont le préalable est d'abattre les peupliers présents sur une zone de 10 hectares située dans l'ancienne tourbière, afin notamment de limiter les prélèvements d'eau par ce boisement.

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'opération de défrichement de 10 hectares sur le domaine régional du Moulin des Marais ;

Article 2 : Habilité la Présidente à signer la demande d'autorisation de défrichement.

Nombre de votants.....:	8
Votes POUR.....:	8
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 075-287500052-20190625-19_066-DE

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le



ID : 075-287500052-20190625-19_066-DE